

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO



#BalanceTonÉnergie



1. PRÉSENTATION

Les communes de Wanze, Héron, Braives et Burdinne se sont engagées devant la Convention des Maires à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de -55% sur leur territoire respectif d'ici 2030. Pour cela, elles ont chacune mis en œuvre un Plan d'action en faveur des énergies durables et du climat (PAEDC).

Dans ce cadre, et afin de sensibiliser la population à ce thème, Wanze, Héron, Braives et Burdinne, en collaboration avec le GAL Burdinale Mehaigne et Meuse Condroz Hesbaye organisent lors de la seconde édition du Festival Énergie – année 2026, un concours photo pour mettre en lumière notre rapport à la consommation d'énergie.

Le concours vise à mettre en évidence les bonnes pratiques liées à la consommation ou à la production d'énergie, dans une approche artistique et dynamique.

Sous le thème "#Balance ton énergie", l'objectif de ce concours est donc double :

- **dénoncer les consommations excessives du quotidien,**
- **valoriser les actions positives et bénéfiques qui permettent de les réduire.**



2. CONDITION DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique, domiciliée sur les territoires de Wanze, Burdinne, Héron ou Braives. La participation au concours est gratuite.

Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiable(s) est interdite. Le mineur participant doit impérativement être inscrit par l'intermédiaire de son responsable légal.

En participant au concours, chaque participant certifie sur l'honneur :

- **Qu'il est l'auteur de la photo présentée ;**
- **Que la photographie est une œuvre originale et non retouchée ;**
- **Que les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.**

3. DÉPÔTS DES PHOTOS- VALIDATION DE LA PARTICIPATION

- **Nombre de photo** : une seule photo par participant.
- Les organisateurs assureront la présentation des images respectant le thème. Elles seront publiées sur un écran vidéo, lors du Festival Energie le 17 octobre 2026 au Moulin de Ferrières à Héron.
- La photo doit être prise en vue profil (format vertical/format GSM).
- La photo peut être marquée avec un filigrane #Balance ton
- Le jury se donne le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours.
- **Vos photos sont attendues pour le 9 octobre au plus tard !**

[CLIQUEZ ICI POUR DÉPOSER VOTRE PHOTO](#)



4. ÉVALUATION ET DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Toutes les photos conformes seront projetées au public lors du Festival Énergie, qui se déroulera le 17 octobre 2026 au Moulin de Ferrières.

- **Le vote du public** : Les visiteurs du festival disposeront à l'entrée du festival d'un bulletin de vote pour choisir leur photo favorite. Les votes se clôtureront à **19h00**.
- **Le vote du jury** : Un jury officiel, constitué des 4 coordinateurs Pollec et du représentant du GAL et de MCH, évaluera les œuvres selon les critères suivants :
 - Respect du thème et des qualités et respect du cadrage,
 - Mise en avant d'une "positive attitude".

Les 3 lauréats seront déterminés par une combinaison des votes du jury et du public (50% public et 50% jury). Le nom des gagnants sera annoncé en public à **19h30** lors du festival.

5. PRIX



Les 3 lauréats recevront un prix sous forme de panier garni de produits locaux. La distribution des prix se fera lors de la proclamation le jour du festival.

6. UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

Le participant s'engage à céder les droits d'utilisation de sa photo. Les organisateurs pourront utiliser gratuitement son nom et sa photo pour toute opération de communication (exposition, publication, presse, promotion du site ou via d'autres supports de la collectivité etc...), avec une limitation de durée de **1 an** et aucune rémunération ne sera due à ce titre.

Les fichiers de photos non sélectionnés seront détruits sur demande.

7. INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les données personnelles seront traitées uniquement dans le cadre de ce concours et conformément au RGPD.

8. CONTACTS

Mathias POLLET :
pollec@burdinne.be
085/51.97.36



[CLIQUEZ ICI POUR DÉPOSER VOTRE PHOTO](#)